

Mardi 19 juin à 9 h

**COMMISSION DE L'ENERGIE, DU LOGEMENT, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

(M. le Ministre Nollet)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Jean-Luc CRUCKE sur le fonctionnement du régulateur wallon en matière
énergétique

Jean-Luc CRUCKE sur le fonctionnement du régulateur wallon en matière énergétique

Institué par décret du 12 avril 2001, le régulateur wallon est un organisme autonome disposant d'une personnalité juridique et est financé par le Fonds « énergie ».

On constate cependant un accroissement sensible de son budget en 10 ans. Celui-ci s'élève à 45 % passant de 3,2 millions (2002) à 4,7 millions (2012).

Comment peut-on justifier l'explosion de ces postes budgétaires et quels sont les crédits pour lesquels l'augmentation est la plus importante ? Quel est également l'accroissement en termes de ressources humaines dédié à cet organisme ?

Par ailleurs, la CWAPE dispose-t-elle de réserves financières et si oui quelle en est l'importance ?

En outre, le régulateur wallon dont question a-t-il recouru, dans le passé, à des placements financiers (billets de trésorerie, achats d'actions, sicav, ...) ?

Quels sont-ils ? Quelle est la hauteur de ceux-ci et quand ont-ils été opérés ? Qu'ont-ils rapportés et quelle est leur valeur actuelle ?

Enfin, le Ministre a-t-il sollicité une analyse détaillée du train de vie et des frais de fonctionnement de la CWAPE ? Dispose-t-il d'un rapport circonstancié sur le sujet ? Quel est-il et quelles en sont les conclusions et recommandations ? Quel est le suivi qui y fut réservé le cas échéant ?